

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° : 20181005_18

OBJET : Vente amiable du lot N°142 (appartement N°6) situé dans la résidence les Mousquetaires - bâtiment D'ARTAGNAN à madame CONYNCK Sonia
Secteur Saint-Denis

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **16 OCT. 2018**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	24
Procuration	9
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le cinq octobre à dix-sept heures cinquante cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Absents - Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Marie Josée représentée par BAUSSILLON Inelda
COURTOIS Lucette représentée par GERARD Gilberte
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par VIENNE Axel
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FRANCOMME Brigitte représentée par PAYET Priscilla

Absents

KERBIDI Gérald ; HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame BATIFOULIER Jocelyne, 6^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 5 octobre 2018



DÉLIBÉRATION N° : **20181005_18**

OBJET :

**Vente amiable du lot
N°142 (appartement N°6)
situé dans la résidence
les Mousquetaires -
bâtiment D'ARTAGNAN à
madame CONYNCK
Sonia
Secteur Saint-Denis**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Dans le cadre de la démarche PME (Prioriser Mutualiser Economiser), la Commune a décidé de mettre en vente quatre appartements propriétés communales situés dans le secteur de Sainte-Clotilde à Saint-Denis dans la Résidence Les Mousquetaires.

La procédure de vente a été mise en œuvre par la collectivité, en raison du faible taux d'occupation des logements et des frais divers générés et non amortis.

Il est à noter que cette procédure engagée depuis 2012 ciblant les appartements situés dans le bâtiment Aramis n'a pas abouti en raison du vis à vis existant et décourageant les potentiels acquéreurs.

L'implantation de quatre appartements du bâtiment d'ARTAGNAN étant plus favorable à la vente, la décision a été prise de les céder, sans travaux de remise en état afin de ne pas engendrer de frais supplémentaires conformément aux objectifs fixés par la démarche PME.

Seuls deux appartements situés au rez-de-chaussées du bâtiment d'ARTAGNAN sur les six au total ont été conservés pour y loger des étudiants après remise en état.

Cette nouvelle orientation a permis la vente d'un premier logement en 2016, l'engagement de deux compromis pour deux appartements, N°11 et N°15 (signé le 17/09/18). Une nouvelle offre a été faite par l'intermédiaire de l'agence immobilière « Immo Plus Transaction » pour le dernier appartement (le N°6) mis en vente par la Commune.

En effet, madame CONYNCK Sonia, par courrier en date du 21 septembre 2018, a fait une proposition pour l'acquisition de cet appartement situé au 1er étage du bâtiment d'Artagnan au prix net vendeur de 110 000 € (les frais d'agence étant à la charge de l'acquéreur).

Le montant de 110 000 euros étant conforme à l'estimation faite par les Domaines, marge de négociation comprise, la Commune a donc répondu favorablement à cette offre.

Pour donner suite à cette affaire, il convient maintenant d'engager les démarches nécessaires à la formalisation de cette transaction foncière.

Ce terrain figure au cadastre sous les références suivantes :

Référence cadastrale	Description du bien	Propriétaire	Acquéreur	PLU / PPR	VENTE *
HM 25	Apt N°6 – 1er étage - Bâtiment d'Artagnan Lot N°142 Type F4/5 Superficie : 80 m ² environ	Commune de Saint-Joseph	Madame CONYNCK Sonia	UI / B3	110 000,00 €

* Remarque : En référence à l'avis des domaines N°2018-411V0264 en date du 4 avril 2018

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la vente amiable du lot N°142 – Appartement N°6 – Bâtiment d'Artagnan – Résidence Les Mousquetaires, sis au 26/28, rue de la Bourgogne – 97490 SAINTE-CLOTILDE, à madame CONYNCK Sonia au prix de 110 000 euros, selon l'accord amiable convenu entre les parties ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire, notamment l'acte authentique à intervenir pardevant notaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°18,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 24

Représentés : 9

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** la vente amiable du lot N°142 – Appartement N°6 – Bâtiment d'Artagnan – Résidence Les Mousquetaires, sis au 26/28, rue de la Bourgogne – 97490 SAINTE-CLOTILDE, à madame CONYNCK Sonia au prix de 110 000 euros, selon l'accord amiable convenu entre les parties.

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le 16/10/2018

ID : 974-219740123-20181005-DCM20181005_18-DE

Référence cadastrale	Description du bien	Propriétaire	Acquéreur	PPR	VENTE
HM 25	Apt N°6 – 1er étage - Bâtiment d'Artagnan Lot N°142 Type F4/5 Superficie : 80 m ² environ	Commune de Saint-Joseph	Madame CONYNCK Sonia	UI / B3	110 000,00 €

* Remarque : En référence à l'avis des domaines N°2018-411V0264 en date du 4 avril 2018

Article 2.-

AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire, notamment l'acte authentique à intervenir pardevant notaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY



Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :